

## NOUVELLES AUTORISATIONS SUR CULTURES PORTE-GRAINE

Ces produits commerciaux ont obtenu l'homologation dans le cadre de la procédure « usages mineurs ».

Cultures porte-graine \*Désherbage

ORMET<sup>®</sup> : Méthabenzthiazuron (70%), de PHYTORUS

Usages spécifiques autorisés		Dose maximum autorisée (PC/ha)	Nombre d'applications maximum autorisées
<b>Graminées fourragères porte graine</b>			
·	Fétuque élevée et fétuque des prés porte-graine	4 kg	1
·	Fétuque rouge et fétuque ovine porte-graine	4 kg	1
·	Dactyle porte-graine	4 kg	1
·	Pâturin porte-graine	4 kg	1
<b>Légumineuses fourragères porte-graine</b>			
·	Vesce porte-graine	4 kg	1
<b>Cultures ornementales porte-graine</b>			
·	Lupin vivace porte-graine	4 kg	1
<b>Potagères porte-graine</b>			
·	Fève porte-graine	4 kg	1
·	Lentille porte-graine	4 kg	1
·	Ciboule porte-graine	4 kg	1 à 3
·	Ciboulette porte-graine	4 kg	1 à 3
·	Echalote porte-graine	4 kg	1 à 3
·	Oignon porte-graine	4 kg	1 à 3
·	Poireau porte-graine	4 kg	1 à 3

### · Avis de la firme

ORMET<sup>®</sup> agit sur une longue période, est absorbé surtout par les racines, mais également par les jeunes feuilles. Il est donc efficace sur les mauvaises herbes jeunes présentes au moment du traitement, ainsi que sur celles qui lèveront ultérieurement.

ORMET<sup>®</sup> est efficace sur les graminées ( vulpin, agrostide, pâturin, ray-grass ) et de nombreuses dicotylédones annuelles ( dont matricaires, véronique, renouées, chénopodes ).

**Seul ORMET<sup>®</sup> a obtenu ces nouvelles autorisations; le produit sous la marque "METACHOC" n'étant plus fabriqué par la société HERMIONE depuis novembre 2003.**

® Marque déposée PHYTORUS